

Les petits frères des Pauvres

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Reconnue d'utilité publique par le décret du 21 août 1981

19, Cité Voltaire

75011 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Les petits frères des Pauvres

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Reconnue d'utilité publique par le décret du 21 août 1981

19, Cité Voltaire

75011 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de l'association les petits frères des Pauvres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association les petits frères des Pauvres relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe « Changements de méthodes comptables » qui expose le changement de méthode relatif à la présentation dans l'annexe des comptes annuels d'un état séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

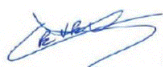
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 10 juin 2024

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Estelle EVEN

**PETITS FRÈRES
DES PAUVRES**

Non à l'isolement de nos aînés



COMPTES

ANNUELS

au 31 décembre 2023

sous réserve de certification par les Commissaires aux comptes

BILAN AU 31 DECEMBRE 2023

ACTIF	31/12/2023			31/12/2022
	BRUT	AMORT/PROV	NET	NET
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 861 373	4 140 462	720 911	906 857
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	4 613 299	4 140 462	472 838	811 305
Immobilisations incorporelles en cours	248 074		248 074	95 552
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	119 250 783	54 022 223	65 228 560	69 579 416
Terrains	479 958		479 958	479 958
Constructions, gros œuvre	53 715 971	29 731 709	23 984 262	25 211 707
Matériel & mobilier	4 000 592	2 843 612	1 156 980	1 278 811
Agencements, installations	22 556 765	18 124 714	4 432 051	5 551 934
Matériel de transport	1 820 986	1 675 210	145 776	83 148
Matériel de bureau & informatique	902 701	799 281	103 419	19 026
Immobilisations corporelles en cours	1 544 069		1 544 069	719 869
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	34 229 742	847 697	33 382 045	36 234 963
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	35 395 690	645 435	34 750 255	33 655 598
Participations	9 810 000	9 900	9 800 100	9 800 000
Autres titres immobilisés	25 124 240	635 535	24 488 705	23 465 254
Prêts	39 095		39 095	54 003
Autres	422 355		422 355	336 341
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE - TOTAL I	159 507 846	58 808 120	100 699 726	104 141 871
CRÉANCES	29 529 836	938 560	28 591 276	28 955 541
Créances clients, usagers et comptes rattachés	522 905		522 905	517 190
Créances reçues par legs ou donations	20 742 093	938 560	19 803 534	21 346 630
Autres	8 264 837	-	8 264 837	7 091 721
VMP & DISPONIBILITÉS	32 108 142		32 108 142	22 496 051
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	32 108 142		32 108 142	22 496 051
COMPTES DE RÉGULARISATION	303 849		303 849	649 919
Charges constatées d'avance	303 849		303 849	649 919
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT - TOTAL II	61 941 827	938 560	61 003 268	52 101 510
Ecart de conversion actif - TOTAL III				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	221 449 674	59 746 680	161 702 993	156 243 381

PASSIF	31/12/2023	31/12/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	41 745 614	44 145 635
Fonds propres statutaires	38 470 942	40 853 109
Fonds propres complémentaires	78 604	78 604
Ecart de réévaluation	3 196 068	3 213 922
Réserves	27 430 251	21 225 776
Réserves pour projet de l'entité	17 424 735	11 220 260
Autres	10 005 516	10 005 516
Report à nouveau	10 120 596	10 631 617
Excédent (déficit de l'année)	8 384 534	3 311 287
SITUATION NETTE (SOUS TOTAL)	87 680 995	79 314 316
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissements	952 513	1 114 536
FONDS PROPRES - TOTAL I	88 633 508	80 428 852
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs et donations	45 053 930	47 333 344
Fonds dédiés	1 916 943	2 023 989
FONDS REPORTES ET DEDIES - TOTAL II	46 970 873	49 357 333
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES		
Provisions pour risques	1 044 081	692 331
Provisions pour charges	1 370 654	1 343 635
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES - TOTAL III	2 414 735	2 035 966
DETTES	20 826 838	20 904 199
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 803 630	1 828 306
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	2 606 343	2 172 804
Dettes des legs ou donations	8 050 092	10 217 672
Dettes fiscales et sociales	6 385 012	5 654 644
Autres dettes	1 981 761	1 030 772
COMPTES DE RÉGULARISATION	2 857 039	3 517 031
Produits constatés d'avance	2 857 039	3 517 031
DETTES - TOTAL IV	23 683 877	24 421 231
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)	161 702 993	156 243 381

COMPTE DE RESULTAT

	2023	2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services	510 836	460 199
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	3 453 959	3 056 193
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	17 805 107	18 325 388
Mécénats	3 276 148	1 197 428
Legs & donations	40 278 991	30 678 196
Contributions financières	1 738 612	1 425 586
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	159 730	551 222
Utilisation des fonds dédiés	379 457	433 018
Autres produits	1 842 255	1 716 835
Total produits d'exploitation (I)	69 445 095	57 844 065
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	2 132 028	1 964 565
Autres achats et charges externes	18 326 178	16 724 104
Services extérieurs	9 567 720	8 894 723
Personnel extérieur	291 723	340 838
Autres services extérieurs	8 466 735	7 488 543
Aides financières	9 978 807	9 054 055
Impôts, taxes et versements assimilés	2 212 221	2 105 451
Salaires et traitements	16 029 974	14 732 594
Charges sociales	8 341 650	7 465 170
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	3 908 027	3 981 194
Dotations aux provisions	445 000,00	148 582
Reports en fonds dédiés	272 411	187 169
Autres charges	1 884 732	1 591 931
Total charges d'exploitation (II)	63 531 026	57 954 815
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	5 914 069	(110 750)
PRODUITS FINANCIERS		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	572 210	149 128
Autres intérêts et produits assimilés	421 144	421 421
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	233 971	248 159
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 568 006	
Total des produits financiers (III)	2 795 331	818 708
CHARGES FINANCIERES		
Dotations amor.& prov.charges financières	399 961	401 834
Intérêts et charges assimilées	66 119	28 154
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		51 586
Total des charges financières (IV)	466 079	481 574
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	2 329 252	337 134
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	29 581	166 042
Sur opérations de capital	358 315	3 740 109
Total des produits exceptionnels (V)	387 896	3 906 150
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	11 727	15 525
Sur opérations de capital	65 644	690 774
Total des Charges exceptionnelles (VI)	77 371	706 299
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	310 525	3 199 851
Impôts sur les sociétés		
Impôts sur les sociétés	169 312	114 948
Impôts sur les bénéfices (VIII)	169 312	114 948
Total des produits	72 628 322	62 568 923
Total des charges	64 243 788	59 257 636
EXCEDENT OU (DEFICIT)	8 384 534	3 311 287

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2023	2022
Dons en nature	347 538	125 854
Prestations en nature	525 850	25 332
Bénévolat	65 623 081	56 885 348
Total	66 496 469	57 036 534
Dons matériels en nature	336 758	125 854
Mise à disposition gratuite de biens	41 159	7 200
Prestations en nature	43 064	18 132
Personnel bénévole	66 075 488	56 885 348
Total	66 496 469	57 036 534

Annexe aux comptes annuels

Table des matières

1	Préambule.....	1
2	Présentation de l'association et de ses activités	1
2.1	Présentation de l'association.....	1
2.2	Faits significatifs.....	1
3	Règles et méthodes comptables.....	4
3.1	Principes comptables.....	4
3.2	Evènements postérieurs à la clôture	4
3.3	Changements de méthodes comptables.....	4
3.4	Principales méthodes utilisées	4
3.4.1	Immobilisations corporelles	4
3.4.2	Biens et créances reçus par legs et donations destinés à être cédés	5
3.4.3	Créances et dettes	6
3.4.4	Valeurs mobilières de placement (VMP) et immobilisations financières	6
3.4.5	Situation nette	6
3.4.6	Subventions d'investissement sur biens renouvelables	7
3.4.7	Indemnités de fin de carrière.....	7
4	Informations relatives au bilan	8
4.1	Actif	8
4.1.1	Tableau des immobilisations	8
4.1.2	Tableau des amortissements	8
4.1.3	Provisions des legs et donations.....	8
4.1.4	Etat des créances	9
4.1.5	Titres et valeurs mobilières de placement.....	10
4.2	Passif.....	12
4.2.1	Variation des fonds propres	12
4.2.2	Suivi des fonds dédiés (en euros)	14
4.2.3	Tableau des provisions pour risques et charges et Tableau des Fonds reportés	15
4.2.4	Etat des dettes	16
	Détail des Charges à payer et Produits à recevoir.....	17
4.2.6	Produits et charges des legs et donations (produits en négatif)	18
5	Autres informations	19
5.1.1	Contributions volontaires en nature.....	19
5.1.2	Dons en nature	19
5.1.3	Engagements hors bilan.....	19

5.2	Effectif salarié	20
5.3	Honoraires du commissaire aux comptes	21
5.4	Information sur les rémunérations des dirigeants	21
5.5	Etat séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger (version synthétique)	21
6	Informations spécifiques relatives aux entités faisant appel public à la générosité.....	23
6.1	Compte de résultat par origine et destination (en Euros).....	23
6.2	Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (en Euros).....	24

1 PRÉAMBULE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 sont caractérisés par les données suivantes :

- Total du bilan : **161 702 993** €
- Total des charges au compte de résultat : **64 243 788** €
- Résultat de l'exercice : **8 384 534** €

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les informations présentées sont les plus significatives pour l'obtention d'une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'association.

2 PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION ET DE SES ACTIVITÉS

2.1 Présentation de l'association

L'Association Petits Frères des Pauvres, régie par la loi du 1er Juillet 1901, constituée le 13 Avril 1946, a pour objet « **d'aider et de servir, dans un esprit de gratuité les Pauvres et par priorité les personnes âgées, isolées, démunies, infirmes ou impotentes, par des moyens et dans des conditions appropriées à chacune d'elles** ». (Art. 1.01 des statuts).

Par décret en forme de règlement d'administration publique en date du 21 Août 1981, l'Association a obtenu la **Reconnaissance d'Utilité Publique**.

L'Association est composée de 13 Fraternités régionales et leurs équipes d'action, soutenues par les équipes du siège. Chaque équipe d'action des Petits Frères des Pauvres, composée de bénévoles et soutenue par des salariés, met en œuvre le projet associatif et constitue un projet d'équipe.

Le financement de l'Association repose principalement sur la générosité du public, à travers les legs et les dons. Il se diversifie en donnant une place croissante aux subventions publiques et aux financements privés apportés par des fondations et entreprises.

2.2 Faits significatifs

2.2.1 Nouvelles orientations stratégiques 2024-2026

Le Conseil d'administration de l'Association a voté un nouveau plan d'orientations stratégiques, « Pour une société du lien », comprenant un volet national, approuvé le 18 novembre 2023, et des feuilles de route régionales, approuvées le 27 janvier 2024.

2.2.2 Plan de retour à l'équilibre

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 16 mai 2020, a décidé de nouvelles orientations stratégiques, comprenant un plan de retour à l'équilibre financier de l'association, étalé sur 3 années de 2021 à 2023, après de nombreuses années de déficit.

Ce plan d'action reposait à la fois sur une réduction des charges, en ciblant prioritairement celles qui ont le moins d'impact sur les activités, et sur un développement des produits, en particulier les subventions publiques et le mécénat privé.

L'exercice 2023 est le troisième ayant consécutivement dégagé un excédent, grâce à l'application des mesures du plan de retour à l'équilibre, ainsi qu'à des legs significatifs.

2.2.3 Utilisation de la Réserve d'aide à la personne

Cette réserve a été constituée par décision de l'Assemblée Générale du 20 juin 1998, et a été dotée jusqu'à l'AG du 21 juin 2014 pour un montant total de 15 362 K€.

Depuis sa constitution, les dépenses faites au titre de cette réserve dans le courant d'une année (N) sont reprises l'année suivante (N+1), sur la réserve. En 2011, cependant, les aides aux personnes accompagnées ont été financées par une campagne spécifique de recherche de dons.

Au 31 décembre 2023, il restait au compte de la réserve d'aide à la personne un montant de 4 807 k€.

L'exercice 2023 étant excédentaire, il est proposé à l'Assemblée Générale de ne pas utiliser la réserve au titre de cet exercice.

Utilisation de la réserve en k€	Utilisations			Solde de la réserve
	des années précédentes de 1999 à 2022	de l'année 2023	Total de l'utilisation de cette réserve	
Utilisations				
- Aides en hébergement collectif	8 272	0	8 272	
- Aides à domicile et aux personnes en situation de précarité	3 283	0	3 283	
Total utilisations	11 555	0	11 555	
- Dotations à la réserve d'aide à la personne votées lors des AG du 20/06/1998 à celle du 17/06/2023				16 362
- Affectations déjà faites lors des AG antérieures				(11 555)
- Solde de la réserve 31/12/2022				4 807
- Affectations des dépenses 2023 lors de la prochaine AG du 15 juin 2024				0
- Solde de la réserve restant disponible après affectation				4 807

2.2.4 Aides apportées au Fonds de dotation « Transmission et Fraternité »

Ce Fonds de dotation a été créé en 2011 pour recevoir les legs de personnes accompagnées par l'Association et dont elle refuse par déontologie de bénéficier. Depuis le 01/01/2012, ces legs figurent au compte de résultat, et ont représenté en 2023 :

- Montant reçu et comptabilisé en produit d'exploitation :	564 025	€
- Frais de traitement de dossier, calculés de façon forfaitaire, et comptabilisés en charges :	98 316	€
- Frais de succession :	44 443	€
- Montant net versé au Fonds de dotation « Transmission et Fraternité » et comptabilisé en charge d'exploitation :	514 691	€

2.2.5 Autres structures en lien avec Petits Frères des Pauvres

- Fondation des Petits Frères des Pauvres
- Champ Marie (intermédiation locative en faveur de personnes en situation de précarité)
- Petits Frères des Pauvres – Association de Gestion des Etablissements (PFP-AGE)

- Fédération internationale des Petits Frères des Pauvres
- SCI Armand Marquiset, qui est propriétaire et gère le lieu d'accueil et d'animation national (LAAN)
- Fédération des Amis des Petits Frères des Pauvres (en cours de dissolution)

Au 31 décembre 2023, les données juridiques et financières disponibles concernant ces entités peuvent se résumer de la façon suivante :

ENTITES	STATUTS			CONVENTIONS			FINANCE- MENTS	DONNES FINANCIERES	
	Membres PFP de droit à l'organe dirigeant	Accord PFP pour approbation & modif. statuts	Dévolution patrimoniale	Convention signée	Personnel mis à disposition	Mise à disposition locaux	Dotations K€	Total Bilan K€	Résultat K€
Fondation Petits Frères des Pauvres	6		PFP	OUI	NON	NON	---	194 684	5 909
Champ Marie	3	OUI	PFP	NON	NON	NON	---	---	---
PFP-AGE	9	OUI	PFP	OUI	OUI	OUI	7 020	7 357	6
SCI Armand Marquiset	2 associés	OUI	PFP		NON	---	---	---	---

Les administrateurs visés par ces conventions sont les suivants :

Fondation Petits Frères des Pauvres : Anne-Marie Moriquand et Alain Villez

PFP – AGE : Anne Geneau, Martine Roth, Alain Villez

3 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

3.1 Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, règlement 2014-03 et suivants de l'Autorité des Normes Comptables en tenant compte à compter du 1^{er} janvier 2020 des dispositions du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

3.2 Evènements postérieurs à la clôture

Néant

3.3 Changements de méthodes comptables

En application du règlement ANC 2022-04 du 30 juin 2022, modifiant le règlement ANC 2018-06, l'association tient, à compter de l'exercice clos le 31/12/2023, un état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger. La version synthétique de cet état est présentée en paragraphe 5.5.

3.4 Principales méthodes utilisées

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

3.4.1 Immobilisations corporelles

Les immobilisations stables se définissent comme étant les emplois permanents affectés à l'activité directe et au fonctionnement de l'association.

3.4.1.1 Valeurs brutes

Les immobilisations sont comptabilisées sous réserve d'une valeur unitaire supérieure à 1 000 € hors taxes.

Les ensembles immobiliers ont été réévalués en 1980. L'écart de réévaluation dégagé figure sur une ligne spécifique des fonds propres. Les évolutions de valeur depuis 1980 ne sont pas appréhendées.

Application de l'approche par composant

A compter du 01/01/2006, suite aux règlements CRC n°2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, 2003-07 modifiant l'article 15 du règlement n° 2002-10 et 2004-06, repris par le règlement ANC 2014.03, relatif à la définition de la comptabilisation et l'évaluation des actifs, les principes de comptabilisation et modes d'amortissement des immeubles ont été faits en tenant compte de la réalité des biens détenus par l'association et de leur valeur au bilan.

Pour les bâtiments : six composants :

- Structures
- Ravalement, menuiserie extérieure
- Chauffage
- Toiture, étanchéité
- Ascenseurs
- Électricité, plomberie, sanitaires

Pour les locaux à l'intérieur d'immeubles collectifs (notamment les locaux des fraternités) : deux composants

- Structures
- Travaux collectifs

3.4.1.2 Amortissements

Seules font l'objet d'une dépréciation par voie d'amortissement les immobilisations appelées à se dévaluer dans le temps. Il s'agit pour l'essentiel de dépenses répétitives sur une période donnée.

Par voie de conséquence et sous réserve qu'il n'y ait pas à constater de dépréciation exceptionnelle du bien par rapport à sa valeur d'acquisition, les éléments de patrimoine générateurs de plus-values latentes ne sont pas dépréciés par voie d'amortissement.

Taux appliqués

Immobilisations incorporelles

Caveaux et concessions : amortissements suivant le nombre de places occupées.

Logiciels : soit 5 ans, soit 3 ans

Immobilisations corporelles

Terrains : Ne sont pas amortissables, aucune perte de valeur n'étant à constater.

Immeubles :

Amortissement des structures :

- La structure des immeubles, maisons de vacances ou locaux en immeubles collectifs n'a fait l'objet d'aucun amortissement, la valeur résiduelle étant estimée supérieure à la valeur historique.

- La structure du Centre de Rencontre des Générations fait l'objet d'un amortissement sur 50 ans, car l'association dispose de droits sur l'immeuble pour cette durée (bail à construction).

Amortissement des composants :

Les durées d'amortissement sont différenciées de la manière suivante :

- Ravalement, menuiserie extérieure : 15 ans
- Chauffage : 15 ans
- Toiture, étanchéité : 25 ans
- Ascenseurs : 20 ans
- Électricité, plomberie, sanitaires : 10 ans

Autres Immobilisations corporelles :

- Électricité, plomberie, sanitaires : 10 ans
- Travaux d'amélioration, gros travaux antérieurs à 2007: 10 ou 20 ans
- Mobiliers et matériels, agencements, aménagements et installations : 10 ans
(Sauf les mobiliers anciens et les objets d'art qui ne sont pas amortissables)
- Matériels de bureau : 5 ans
- Matériels de transport : 4 ans

Mode d'amortissement : linéaire

Les amortissements sont calculés au prorata temporis selon les règles habituelles applicables en la matière.

3.4.2 Biens et créances reçus par legs et donations destinés à être cédés

Concernant les biens, créances et dettes reçues par legs acceptées à compter du 1^{er} janvier 2020, et destinés à être cédés :

- Les biens reçus en legs et donations par l'Association au cours de l'exercice sont portés à l'actif à la date d'acceptation par le Conseil d'administration.
- Ils sont comptabilisés en immobilisation si leur nature le justifie, sans pour autant être amortis. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant en cas de perte de valeur.
- Les disponibilités et titres de placements financiers à recevoir sont également comptabilisés à l'actif dans un compte de créances dès l'acceptation.

- Les obligations attachées à ces legs et donations sont constatées en « dettes des legs et donations », également lors de l'acceptation. Elles sont éventuellement réévaluées pendant la durée de traitement du dossier, sur la base des relevés fournis par les études de notaires.

3.4.3 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

3.4.4 Valeurs mobilières de placement (VMP) et immobilisations financières

La distinction entre les immobilisations financières (classe 2 = titres à long terme) et les valeurs mobilières de placement (classe 5 = titres de trésorerie) revient à différencier les supports de placement selon leur horizon de placement : ils sont immobilisés s'ils sont détenus pour une gestion à long terme, et ne le sont pas pour un horizon plus court. Les livrets de placement servant au financement des dépenses courantes sont, eux, comptabilisés en disponibilités. Les placements financiers sont distingués selon la nature du placement.

Valorisation au bilan

Les immobilisations financières et les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition.

S'il advient que le cours probable de négociation devient inférieur au prix d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée. Elle figure au bilan et est dotée par le compte de résultat.

Cessions

Le produit net est enregistré en produits financiers selon la méthode FIFO.

La plus ou moins-value de réalisation des immobilisations financières est présentée en produit ou en charge financière.

3.4.5 Situation nette

Les comptes de *fonds propres, réserves et report à nouveau* reprennent l'ensemble des ressources propres de l'association.

L'assemblée générale du 24 juin 2017 a décidé de restructurer les fonds propres de la façon suivante :

3.4.5.1 Les fonds propres sans droits de reprise

- Valeur d'origine de l'immobilier

Ce compte représente les ressources passées affectées au financement des investissements sous forme de terrains et d'ensembles immobiliers nécessaires au but poursuivi par l'association, déduction faite des amortissements cumulés sur les travaux de gros œuvre.

- Valeur d'origine des titres de la dotation

Ce compte enregistre la valeur comptable d'origine d'un portefeuille titres statutaire, d'une valeur minimale de 1 500 euros, ainsi que le résultat cumulé de la capitalisation annuelle de 10 % au moins des revenus de ce portefeuille.

Toute affectation est décidée par l'Assemblée Générale. Tout retrait ne peut être opéré qu'après autorisation administrative ou en cas de liquidation de l'association.

3.4.5.2 Ecart de réévaluation libre de l'immobilier

Ce compte représente le montant de l'écart de réévaluation de l'immobilier dégagé lors de la réévaluation libre faite en 1980.

3.4.5.3 Les réserves

Les réserves de développement peuvent être dotées par décision d'AG.

- Réserve de développement France

Cette réserve est utilisée pour l'absorption des déficits, dans le cadre du développement de l'association.

- Réserve de développement international

Cette réserve est destinée à financer des dépenses hors de France, notamment des opérations de collecte de fonds.

- Réserve d'investissement

Cette réserve est destinée à financer l'acquisition d'immobilisations dans le cadre du développement de l'association.

- Réserve d'aide à la personne

Cette réserve a été constituée en vue d'apporter aux personnes âgées et aux personnes en situation de précarité suivies par les petits frères une aide financière à long terme en raison des difficultés rencontrées par ces personnes, aide que l'association s'engage à prolonger dans la durée en fonction des besoins de ces personnes.

(Voir détail au chapitre « mouvements significatifs de l'exercice »).

- Réserve de sécurité

Cette réserve est destinée à faire face à des événements qui affecteraient ponctuellement la collecte de fonds : grève de la poste, crise politique

3.4.5.4 Report à nouveau

Il regroupe les ressources dégagées qui n'ont pas reçu d'affectation particulière.

3.4.6 Subventions d'investissement sur biens renouvelables

A partir de l'exercice 2020, en application du règlement 2018-06 de l'ANC, elles sont amorties au rythme du bien financé.

Le principe retenu par l'Association est la détermination d'une durée moyenne d'amortissement pour chacun des bâtiments détenus. Cette durée est calculée en divisant la valeur brute de tous les composants non-amortis d'un bâtiment par la valeur de la dernière annuité d'amortissement, tous composants confondus. Elle est ensuite appliquée pour amortir les subventions d'investissement se rapportant au bâtiment.

Les reprises correspondant à l'amortissement au titre de l'exercice clôturé sont constatées soit en compte 78952000 – Reprise de fonds dédiés sur financements privés d'investissement pour les contributions financières reçues d'entités privées, soit en compte 77700000 – Quote-part de subventions d'investissements virées au compte de résultat pour les subventions d'investissement reçues d'entités publiques.

3.4.7 Indemnités de fin de carrière

Droits acquis au départ à la retraite des salariés 1 087 539 €

Hypothèses de calcul :

- Calcul sur le salaire brut
- Taux de revalorisation salarial : 3%
- Taux d'actualisation à 12 ans : 0,90%
- Taux de charges patronales : 59.06%
- Age légal de départ à la retraite : 64 ans
- Droits acquis à la retraite : 1/8 de mois par année d'ancienneté, limité à 6 mois
- Coefficients de mortalité : suivant les tables de mortalités fournies par l'INSEE
- Coefficients de fidélité du personnel :

Moins de 25 ans : 32.44%	De 25 à 29 ans : 44.79%	De 30 à 34 ans : 56.54%
De 35 à 39 ans : 67,92%	De 40 à 44 ans : 79.05%	De 45 à 49 ans : 89.35%
De 50 à 54 ans : 95,78%	De 55 à 59 ans : 98.71%	De 60 à 63 ans : 99,50%
64 ans : 99,90%	65 ans et plus : 100,00%	

4 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

4.1 Actif

4.1.1 Tableau des immobilisations

	Immobilisations en début d'exercice 31/12/2022	Mouvements de l'exercice 2023			Immobilisations en fin d'exercice 31/12/2023
		Achats, Entrées	Ventes, Sorties	Reclassements	
Immobilisations incorporelles	4 507 932	105 368			4 613 299
Immobilisations incorporelles en cours	95 552	179 980	(27 458)		248 074
Terrains	479 958				479 958
Constructions, gros œuvre	52 976 837	818 208	(79 074)		53 715 971
Autres immobilisations	29 072 756	440 317	(232 030)		29 281 043
Immobilisations corporelles en cours	719 869	1 133 749	(309 549)		1 544 069
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	37 045 838	13 865 384	(16 681 480)		34 229 742
Immobilisations financières	34 135 043	12 674 302	(11 413 655)		35 395 690
TOTAUX	159 033 784	29 217 308	(28 743 246)		159 507 846

4.1.2 Tableau des amortissements

	Amortissements en début d'exercice 31/12/2022	Mouvements de l'exercice 2023			Amortissements en fin d'exercice 31/12/2023
		Dotations	Reprises	Reclassements	
Amortissements immobilisations incorporelles	3 696 627	443 835			4 140 462
Amortissements ensembles immobiliers	27 765 130	1 969 187	(2 608)		29 731 709
Amortissements autres immobilisations	22 139 836	1 497 630	(194 648)		23 442 817
TOTAUX	53 601 593	3 910 652	(197 256)		57 314 988

4.1.3 Provisions des legs et donations

	Provisions en début d'exercice 31/12/2022	Mouvements de l'exercice 2023			Provisions en fin d'exercice 31/12/2023
		Dotations	Reprises	Reclassements	
Prov. pour dépréciation et contentieux /Legs et donations	810 875	526 697	(489 875)		847 697
TOTAUX	810 875	526 697	(489 875)		847 697

4.1.4 Etat des créances

	Montant brut au 31/12/2023	A moins d'un an	A plus d'un an
<u>De l'actif immobilisé</u>			-
Prêts	39 095	12 087	27 008
Dépôts & cautionnements	287 338		287 338
<u>De l'actif circulant</u>			
- Usagers & comptes rattachés	522 905	522 905	
- Créances reçues par legs ou donations	20 742 093	20 742 093	
Autres créances	8 264 837	8 264 837	
Créances fiscales et sociales			
Comptes courants	2 131 500	2 131 500	
Subventions à recevoir	3 770 061	3 770 061	
Autres créances	948 577	948 577	
Produits à recevoir	1 414 699	1 414 699	
<u>Comptes de régularisation</u>			
Charges constatées d'avance	303 849	303 849	
TOTAL	30 160 118	29 845 772	314 346

4.1.5 Titres et valeurs mobilières de placement

VALEURS BRUTES	MOUVEMENTS DE L'ANNEE EN VALEURS HISTORIQUES					PLUS/MOINS VALEURS REALISEES & PRODUITS FINANCIERS		
	Titres & VMP en début d'exercice 31/12/2022	Valeurs d'acquisition des titres figurant au bilan			Titres & VMP en fin d'exercice 31/12/2023	Plus & moins values	Produits financiers	Total 2023
		Souscriptions 2023	Ventes, Sorties 2023	Reclassements				
TITRES FIGURANT DANS LES IMMOBILISATIONS FINANCIERES								
Participations	9 809 900	100			9 810 000			
	9 809 900	100			9 810 000			
Titres stables								
- Autres titres stables	23 934 799	12 450 464	(11 261 023)		25 124 240		421 144	421 144
	23 934 799	12 450 464	(11 261 023)		25 124 240		421 144	421 144
	33 744 699	12 450 564	(11 261 023)		34 934 240			
TITRES FIGURANT EN DISPONIBILITES								
Comptes sur livret								
- Livret Société Générale	4 529 648	17 673 988	(15 026 798)		7 176 838		6 774	6 774
- Livrets CIC	4 703 383	11 603 461	(12 950 000)		3 356 844		2 919	2 919
- SICAV et autres		33 263 586	(16 865 940)		16 397 646			
	9 233 031	62 541 036	(44 842 739)		26 931 328		9 693	9 693
	42 977 730	74 991 600	(56 103 762)		61 865 568		430 837	430 837

DECOMPOSITION DES TITRES & VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT EN FIN D'ANNEE

VALEURS BRUTES	TITRES & VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT						PLUS & MOINS VALUES LATENTES au 31/12/2023		INTERETS COURUS comptabilisés au 31/12/2023
	Placements en produits à long terme (Actions et obligations)		Placements en produits à court terme (Sicav, FCP...) Bons de caisse, Divers)		Total de l'ensemble des titres		Plus values non comptabilisées au 31/12/2023	Moins values Ayant fait l'objet d'une provision au 31/12/2023	
	Valeurs historiques Valeurs d'acquisition des titres figurant au bilan au 31/12/2023	Valeurs vénales Valeurs des titres au 31/12/2023	Valeurs historiques Valeurs d'acquisition des titres figurant au bilan au 31/12/2023	Valeurs vénales Valeurs des titres au 31/12/2023	Valeurs historiques Valeurs d'acquisition des titres figurant au bilan au 31/12/2023	Valeurs vénales Valeurs des titres au 31/12/2023			
TITRES FIGURANT DANS LES IMMOBILISATIONS FINANCIERES									
Participations	9 810 000	9 817 370			9 810 000	9 817 370		(9 900)	
Titres stables	25 124 240				25 124 240			(635 535)	
	34 934 240	9 817 370			34 934 240	9 817 370		(645 435)	
TITRES FIGURANT EN DISPONIBILITES									
Comptes sur livret et SICAV			26 931 328		26 931 328				
			26 931 328		61 865 568	9 817 370		(645 435)	

4.2 Passif

4.2.1 Variation des fonds propres

	31/12/2022		31/12/2023
Fonds propres sans droit de reprise - Dotation valeur d'origine de l'immobilier - Reprise valeur d'origine de l'immobilier - -	44 145 635	(2 400 021) (2 400 021)	41 745 614
Réserves Autres réserves Délibération de l'AG du - Dotations aux réserves - Reprises sur les réserves - Utilisation du fonds d'aide à la personne	21 225 776	6 204 475 6 204 475	27 430 251
Report à nouveau - Augmentations de l'exercice - Reprises de l'exercice	10 631 617	2 382 167 (2 893 188) -511 021	10 120 596
Excédent (déficit) de l'année Délibération de l'AG du - Affectation du résultat N-1 - Excédent ou déficit N	3 311 287	(3 311 287) 8 384 534 5 073 246	8 384 534
Subventions d'investissement - Augmentations de l'exercice - Reprises de l'exercice	1 114 536	54 915 216 939 (162 024)	952 513
	80 428 852	8 204 655	88 633 508

DETAIL DES VARIATIONS DES FONDS PROPRES

	Fonds propres fin d'exercice 31/12/2022	Affectations du résultat selon la délibération de l'AG du				Autres mouvements				Fonds propres fin d'exercice 31/12/2023
		17/06/2023				2023				
		Dotations de réserves	Dont Générosité du Public	Reprises de réserves	Dont Générosité du Public	Augmentations	Dont Générosité du Public	Diminutions	Dont Générosité du Public	
Fonds propres (sans droit de reprise)										
Valeur d'origine de l'immobilier	40 853 109			(2 382 167)	(2 089 160)					38 470 942
Ecart de réévaluation libre de l'immobilier	3 213 922							(17 854)	(15 658)	3 196 068
Valeur d'origine des titres de la dotation	16 729									16 729
Apports sans droit de reprise	61 875									61 875
Total fonds propres sans droit de reprise	44 145 635			(2 382 167)	(2 089 160)			(17 854)	(15 658)	41 745 614
Réserves										
Réserve d'investissement	995 525	4 704 475	4 125 825							5 700 000
Réserve de développement France	8 083 139	1 500 000	1 315 500							9 583 139
Réserve de développement International	813 319									813 319
Réserve de sécurité	5 198 823									5 198 823
Réserve de dévt des ressources, territoires & innovation	1 328 277									1 328 277
Réserve d'aide à la personne	4 806 693									4 806 693
Total réserves	21 225 776	6 204 475	5 441 325							27 430 251
Subventions d'investissement	1 114 536									952 513
Nouvelles subventions reçues						54 915				
Amortissements inscrits au compte de résultat								(216 939)		
Total subventions d'investissement	1 114 536					54 915		(216 939)		952 512
Total avant report à nouveau	66 485 947	6 204 475	5 441 325	(2 382 167)	(2 089 160)	54 915		(234 793)	(15 658)	70 128 377
Report à nouveau	10 631 617									10 120 596
Affectation de résultat de l'année précédente										
Autres affectations décidées lors de l'AG		(511 021)								
Reprises décidées lors de l'AG										
-	10 631 617	(511 021)								10 120 596
-										
Total avant résultat	77 117 564									80 248 973
-										
Résultat année précédente	3 311 287			(3 311 287)						
-										
Résultat de l'année						8 384 534				8 384 534
-										
Total	80 428 852	5 693 454	5 441 325	(5 693 454)	(2 089 160)	8 439 449		(234 793)	(15 658)	88 633 508

4.2.2 Suivi des fonds dédiés (en euros)

Situation	Collecte exercice	Montant initial collecté	Fonds à engager au début de l'exercice A 31/12/2022	Reclassements 2023	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées B 2023	Utilisations en cours d'exercice C 2023	Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A+B-C 31/12/2023
Ressources							
Financements privés et subventions							
Financements d'investissements privés			2 022 908			(348 462)	1 674 445
Sous-total			2 022 908			(348 462)	1 674 445
Transferts des fonds dédiés de la Fédération des Amis des PFP							
Legs Guillemau en faveur de St Briec	2013	270 000	1 082			(1 082)	0
Autres fonds dédiés							
Legs Brigaux en faveur de Tours	2023	272 411			272 411	(29 913)	242 498
Sous-total		542 411	1 082		272 411	(30 995)	242 498
TOTAL		542 411	2 023 990		272 411	(379 457)	1 916 943

4.2.3 Tableau des provisions pour risques et charges et Tableau des Fonds reportés

	Provisions en début d'exercice 31/12/2022	Mouvements de l'année			Provisions en fin d'exercice 31/12/2023
		Dotations 2023	Reprises 2023	Reclassements 2023	
Provisions pour risques & charges	2 035 966	465 551	(86 782)	-	2 414 735
Prov. pour risques	692 331	426 750	(75 000)		1 044 081
Prov. pour réalisation / legs & donations	244 948	38 802	(634)		283 116
Prov. pour indemnités de fin de carrière	1 098 687	(0)	(11 148)		1 087 539
Provisions pour dépréciations					
Prov. dépréciation et contentieux des legs (créances)	938 560	(0)			938 560
-					
Provision pour dépréciation des immobilisations financières	479 445	399 961	(233 971)		645 435
Prov. dépréciation titres immobilisés	9 900				9 900
Prov. dépréciation autres titres	469 545	399 961	(233 971)		635 535
Provision pour dépréciation des comptes de tiers	73 582	0	(73 582)		
Prov. dépréciation cptes débiteurs					
Prov. dépréciation cptes personnes suivies	73 582	0	(73 582)		
	3 527 553	865 512	(394 335)		3 998 730

	Provisions en début d'exercice 31/12/2022	Mouvements de l'année			Provisions en fin d'exercice 31/12/2023
		Dotations 2023	Reprises 2023	Reclassements 2023	
Fonds reportés	47 333 343	19 377 949	(22 367 773)	(217 587)	44 125 931
Fonds reportés liés aux legs et donations	47 333 343	19 377 949	(22 367 773)	(217 587)	44 125 931
	47 333 343	19 377 949	(22 367 773)	(217 587)	44 125 931

4.2.4 Etat des dettes

	Montant brut au 31/12/2023	A moins d'un an	A plus d'un an	Plus de 5 ans
			-	
Fonds reportés sur legs	45 053 930	45 053 930		
Fonds dédiés	1 916 943	1 916 943		
	-			
Emprunts auprès des étabts de crédit	1 676 007	72 546	290 184	1 313 277
Banques créditrices	127 622	127 622		
Fournisseurs & comptes rattachés	2 606 343	2 606 343		
Dettes des legs et donations	8 050 092	8 050 092		
Dettes sociales & fiscales	6 385 012	6 385 012		
Autres dettes diverses				
Dettes diverses	1 848 760	1 848 760		
Charges à payer	133 001	133 001		
Comptes de régularisation				
Produits constatés d'avance	2 857 039	2 857 039		
	70 654 750	69 051 289	290 184	1 313 277

Détail des Charges à payer et Produits à recevoir

<u>Détail des Charges à payer</u>	
<u>Fournisseurs</u>	
Fournisseurs - Factures non parvenues	411 356
<u>Dettes fiscales & sociales</u>	
Provision pour congés payés	1 372 946
- Provision charges sociales sur congés payés	810 862
- Provision pour droits acquis épargne temps	925 298
- Provision charges sociales sur droits acquis épargne temps	546 481
- Caisses de retraite, prévoyance, mutuelle	745 664
- URSSAF	999 083
- Autres dettes fiscales et sociales	984 678
<u>Charges à payer</u>	
Charges à payer	133 001

<u>Détail des Produits à recevoir</u>	
<u>Fournisseurs</u>	
Fournisseurs - Avoirs à recevoir	4 019
<u>Dettes fiscales & sociales</u>	
- Indemnités IJSS encaissées non encore déduites des bulletins de paie	222 515
- Personnel : Produits à recevoir	73 320
<u>Produits à recevoir</u>	
- Produits à recevoir	1 414 699

4.2.6 Produits et charges des legs et donations (produits en négatif)

PRODUITS ISSUS DES LEGS :

VNC IMMO.RECUES DESTINEES A ETRE CEDEES	13 667 460
DOT. PROV. P/CONTENTIEUX & DEPRECIATION	669 263
REPORTS EN FONDS REPORTES	19 377 949
REALISATION DES ASSURANCES VIE	-9 134 317
VENTES IMMOBILIERES	-12 501 447
VENTES TITRES	-4 743 415
REALISATION LIQUIDITES & OR	-8 254 682
VENTES MOBILIERES	-510 195
REVENUS BIENS IMMOBILIERS RECUS PAR LEGS	-261 123
REVENUS TITRES RECUS PAR LEGS	-105 035
AUTRES REVENUS DIVERS	-96 781
LEGS BRUTS VIRES AU FONDS DE TRANSMISSION & AUX EAT ASSO.	-564 026
PRODUITS CESSIONS IMMO.RECUS DESTINES A ETRE CEDES	-15 205 162
REPRISES PROV. P/CONTENTIEUX & DEPRECIATION	-205 263
UTILISATIONS DES FONDS REPORTES	-22 367 773
TRANSFERTS CHARGES LEGS VIRES AU FONDS DE TRANSMISSION & EAT ASSO.	-44 443
TOTAL PRODUITS	-40 278 991

CHARGES DE REALISATION DES LEGS :

HONORAIRES AVOCATS	30 003
HONORAIRES NOTAIRES & GENEALOGISTES	189 769
HONORAIRES EXPERTS	31 924
FRAIS ENERGIES	7 865
FRAIS LOCATIONS	14 017
CHARGES LOCATIVES, DE COPRO.& ASSURANCES	211 715
FRAIS D'ENTRETIEN SEPULTURES	37 424
FRAIS D'ENTRETIENS DIVERS	36 449
IMPOTS & TAXES	236 447
CHARGES DE SUCCESSIONS	708 427
FRAIS DES VENTES FAITES PAR LE GARDE MEUBLE	98 316
FRAIS TRAITEMENT LEGS VIRES AU FONDS DE DOTATION "Transmission et Fraternité"	44 443
FRAIS SUCCESSIONS LEGS VIRES AU FONDS DE DOTATION "Transmission et Fraternité"	4 264
TOTAL CHARGES	1 651 064

5 AUTRES INFORMATIONS

5.1.1 Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature n'étaient ni valorisées, ni comptabilisées jusqu'en en 2019. L'importance et la nature des contributions volontaires ont été revues en application du règlement 2018-06. Compte tenu de leur caractère significatif, elles ont été valorisées et comptabilisées.

Leur montant est évalué à 66,5 M€.

Elles se composent principalement de 2 149 311 heures de bénévolat, recensées périmètre par périmètre, et valorisées au taux horaire de 30,17 €. Ce taux correspond au salaire horaire moyen dans le secteur privé, tel que publié par l'INSEE dans sa dernière enquête disponible, auquel est appliqué un taux de charges sociales de 40%.

5.1.2 Dons en nature

Néant

5.1.3 Engagements hors bilan

5.1.3.1 Mont-Evray

L'Association PFP a signé en 1993 un bail à construction d'une durée de 50 ans, et a fait construire des bâtiments qui seront transférés au propriétaire du terrain au terme du bail.

L'Association PFP s'est portée caution solidaire auprès de la Caisse d'Epargne pour garantir l'ensemble des engagements du Centre de Rencontre des Générations (établissement géré par PFP-AGE) à hauteur de 125 000 €. Cet engagement à durée indéterminée peut être suspendu à tout moment par lettre adressée en recommandé avec accusé de réception.

L'Association PFP s'est portée caution auprès de la Société Générale pour garantir l'ensemble des engagements du Centre de Rencontre des Générations (établissement géré par PFP-AGE) à hauteur de 121 959 €. Cet engagement à durée indéterminée peut être suspendu à tout moment par lettre adressée en recommandé avec accusé de réception.

5.1.3.2 SCI A. Marquiset

L'Association PFP s'est portée caution jusqu'au 30 janvier 2037 auprès de la Société Générale pour garantir un prêt de 8 692 608,28 €, au taux de 1,25 % l'an. Le montant de l'engagement est limité à un montant de 6 500 000 €, incluant principal et intérêts, frais et accessoires, l'indemnité de résiliation si elle est prévue au contrat ou la soulte actuarielle due par le client.

5.2 Effectif salarié

	2022				2023			
	EFFECTIF PRESENT AU 31/12		EFFECTIF PRESENT AU 31/12 EN EQUIVALENT TEMPS PLEIN		EFFECTIF PRESENT AU 31/12		EFFECTIF PRESENT AU 31/12 EN EQUIVALENT TEMPS PLEIN	
	CDI *	CDD **	CDI *	CDD **	CDI *	CDD **	CDI *	CDD **
Temps pleins								
- Hommes	93	8	93	8	94	7	94	7
- Femmes	219	8	219	8	232	14	232	14
	312	16	312	16	326	21	326	21
Temps partiels								
- Hommes	6	0	4	0	7	0	5	0
- Femmes	23	1	17	1	27	2	20	1
	29	1	22	1	34	2	25	1
Total hommes	99	8	97	8	101	7	99	7
Total femmes	242	9	236	9	259	16	252	15
TOTAL	341	17	334	17	360	23	351	22
Total hommes	107		105		108		106	
Total femmes	251		245		275		267	
TOTAL	358		350		383		373	

Modes de calcul :

(1) Chaque personne, qu'elle soit à temps plein ou à temps partiel compte pour 1. Le temps de travail des personnes à temps partiel n'est pas pris en compte au prorata de leur nombre d'heures de travail.

(2) Le temps de travail des personnes à temps partiel est pris en compte au prorata de leur nombre d'heures de travail.

5.3 Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes portés au compte de résultat de l'exercice ont été de 78 864 € (PCG art 833-14, L 820-3 du code de commerce).

5.4 Information sur les rémunérations des dirigeants

➤ Rémunération des 3 plus hauts cadres dirigeants salariés ou bénévoles

La somme des rémunérations brutes versées aux trois plus hauts cadres dirigeants salariés de l'Association s'élève à 300 028 €. Les dirigeants membres du Conseil d'administration sont des bénévoles élus et ne sont pas rémunérés.

5.5 Etat séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger (version synthétique)

Pays	Somme de Montant
ALGERIE	77,40
ALLEMAGNE	6 369,74
ANDORRE	770,00
AUSTRALIE	100,00
AUTRICHE	790,00
BELGIQUE	8 324,00
BIELORUSSIE	145,00
CANADA	430,00
CHILI	1 225,00
CHINE	180,00
CONGO	0,42
COTE D'IVOIRE	0,40
CROATIE	160,50
DANEMARK	60,00
EMIRATS ARABES UNIS	552,00
ESPAGNE	1 690,00
ETATS UNIS D'AMERIQUE	5 649,00
FINLANDE	40,00
GRECE	100,00
HONGRIE	40,00
INDE	12,00
IRLANDE	700,00
ISRAEL	144,00
ITALIE	490,00
JAPON	480,00
JERSEY	103,20
LA REUNION	180,00
LIBAN	240,00
LUXEMBOURG	7 038,50
MADAGASCAR	130,00
MAROC	420,00
MONACO	2 230,00

NORVEGE	107,00
NOUVELLE CALEDONIE	310,00
PAYS-BAS	270,00
POLOGNE	10,00
POLYNESIE FRANCAISE	960,00
PORTUGAL	542,00
ROYAUME UNI	31 384,32
SAINT PIERRE ET MIQUELON	161,00
SENEGAL	50,00
SINGAPOUR	150,00
SUEDE	340,00
SUISSE	70 657,14
TAIWAN	9 200,00
TCHAD	106,54
TUNISIE	252,44
URUGUAY	300,00
VIET NAM	107,00
Total général	153 778,60

* La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que l'Association PFP doit établir en application de l'article 434-3 est mise à disposition du public au siège de l'Association, situé 19, Cité Voltaire 75011 PARIS.

** Par ailleurs, l'Association PFP a signé une Convention avec un mécène en Belgique d'un montant de 1 150 000 Eur, dont 33 100 Eur ont été affectés en 2023, et pour laquelle aucun encaissement n'a été reçu au 31/12/2023. Ce montant n'est donc pas mentionné dans l'EAR.

6 INFORMATIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES AUX ENTITÉS FAISANT APPEL PUBLIC À LA GÉNÉROSITÉ

6.1 Compte de résultat par origine et destination (en Euros)

PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice 2023		Exercice 2022	
	TOTAL	dont générosité du public	TOTAL	dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	17 805 107	17 805 107	18 325 388	18 325 388
- Legs, donations et assurances-vie	40 278 991	40 278 991	30 678 196	30 678 196
- Mécénat	3 276 148	3 276 148	1 197 428	1 197 428
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	3 364 867	3 364 867	4 080 082	4 080 082
2 PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	1 738 612		1 425 586	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	1 871 836		1 882 877	
3 SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	3 453 959		3 056 193	
4 REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	393 701	233 971	799 381	248 159
5 UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	379 457	30 995	433 018	20 933
TOTAL	72 562 678	64 990 079	61 878 149	54 550 187
CHARGES PAR DESTINATION				
1 MISSIONS SOCIALES	45 091 087	38 733 121	41 757 061	36 028 860
1.1 REALISEES EN FRANCE				
- Actions réalisées par l'organisme	38 996 900	33 498 231	36 158 831	31 198 591
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes	5 967 488	5 126 056	5 493 230	4 739 673
1.2 REALISEES A L'ETRANGER				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes	126 700	108 835	105 000	90 596
2 FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	11 679 909	11 679 909	10 622 273	10 622 273
3 FRAIS DE FONCTIONNEMENT	6 120 464	5 414 024	5 335 069	4 698 603
4 DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	844 961	399 961	550 416	401 834
5 IMPOT SUR LES BENEFICES	169 312		114 948	
6 REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	272 411		187 169	
TOTAL	64 178 144	56 227 015	58 566 935	51 751 570
EXCEDENT OU DEFICIT	8 384 534	8 763 064	3 311 214	2 798 617

6.2 Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (en Euros)

EMPLOIS PAR DESTINATION	Exercice 2023	Exercice 2022	RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice 2023	Exercice 2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 MISSIONS SOCIALES			1 RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 REALISEES EN FRANCE			1.1 Cotisations sans contrepartie		
- Actions réalisées par l'organisme	33 498 231	31 198 591	1.2 Dons, legs et mécénat		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes	5 126 056	4 739 673	- Dons manuels	17 805 107	18 325 388
			- Legs, donations et assurances vie	40 278 991	30 678 196
1.2 REALISEES A L'ETRANGER			- Mécénat	3 276 148	1 197 428
- Actions réalisées par l'organisme			1.3 Autres produits liés à la générosité du public	3 364 867	4 080 082
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes	108 835	90 596			
2 FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 - Frais d'appel à la générosité du public	11 679 909	10 622 273			
2.2 - Frais de recherche d'autres ressources					
3 FRAIS DE FONCTIONNEMENT	5 414 024	4 698 603			
TOTAL DES EMPLOIS	55 827 054	51 349 736	TOTAL DES RESSOURCES	64 725 113	54 281 094
4 Dotations aux provisions et dépréciations	399 961	401 834	2 Reprises sur provisions et dépréciations	233 971	248 159
5 Reports en fonds dédiés de l'exercice		0	3 Utilisation des fonds dédiés antérieurs	30 995	20 933
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	8 763 064	2 798 617	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	64 990 079	54 550 187	TOTAL	64 990 079	54 550 187

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	36 667 429	31 385 257
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	8 763 064	2 798 617
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	1 502 007	2 483 555
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	46 932 500	36 667 429

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

EMPLOIS DE L'EXERCICE	Exercice 2023	Exercice 2022	RESSOURCES DE L'EXERCICE	Exercice 2023	Exercice 2022
1 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France	66 496 469	57 036 534	Bénévolat	66 075 488	56 885 348
1.2 Réalisées à l'étranger			Prestations en nature	84 223	25 332
2 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS			Dons en nature	336 758	125 854
3 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT					
TOTAL	66 496 469	57 036 534	TOTAL	66 496 469	57 036 534

Annexe du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER) et du compte de résultat par origine et destination CROD

Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER) et le compte de résultat par origine et destination (CROD) ont été établis selon le règlement 2020-08.

1) Le suivi des emplois et ressources collectés auprès du public

A) Le solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice représente les fonds collectés auprès du public non encore utilisés, y compris les fonds propres, ayant vocation à être utilisés sur plusieurs années.

Outre le changement de présentation des rubriques du CER, l'application du règlement 2018-06 a entraîné un recalcul du solde d'ouverture au 01 janvier 2020 des ressources reportées liées à la générosité du public hors fonds dédiés.

Le calcul de ce solde d'ouverture se décomposait comme suit :

Fonds propres au 31/12/2019	78 834 014 (A)
Immobilisations incorporelles et corporelles nettes au 31/12/2019	43 594 781
Participation SCI Armand Marquiset	9 807 470
	Total
	53 402 251 (B)
Legs en cours de réalisation	3 209 416 ©
Disponible (A) - (B) + ©	28 641 179
Nouveau T1 = disponible X taux de GP	26 884 608

Ce « disponible » a été multiplié par le taux moyen de générosité du public (GP) dans le total des ressources de l'Association, pour les exercices allant de 2015 à 2019, soit 93,9%.

Solde de GP = « disponible » X taux de GP = **26 884 608 €**.

B) L'affectation par emplois des ressources collectées liées à la générosité du public (hors fonds dédiés)

Les ressources collectées liées à la générosité du public consommées sur l'exercice sont affectées par itérations :

Les missions sociales, les frais de recherche de fonds et les frais de fonctionnement sont :

- D'abord financés par les ressources autres que celles liées à la générosité du public. Les excédents de ces ressources n'étant pas reportables sur l'exercice suivant, ce sont en priorité ces ressources qui financent les emplois de l'année.

- Puis le solde restant est financé par la générosité du public (générosité du public de l'année + le solde restant de la générosité du public non utilisé à la fin de l'exercice précédent).

- Ensuite l'investissement net de l'exercice est lui aussi financé par la générosité du public. S'il y a désinvestissement net, le montant correspondant augmente le solde des ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice.

- Le montant maximal disponible pour le financement des emplois est la somme des ressources collectées auprès du public de l'année + le solde de l'année antérieure de ces ressources non utilisées les années précédentes.

Les missions sociales sont financées par :

- 90 % des subventions et concours publics reçus, les 10% restant finançant le fonctionnement.
- Les produits divers directement liés aux missions, tels que la participation des personnes accompagnées en séjours de vacances.

- Le solde est financé par les ressources liées à la générosité du public.

En 2023, 86 % des missions sociales sont financées par les ressources liées à la générosité du public.

Les frais de recherches de fonds sont financés à 100% par les ressources liées à la générosité du public.

Enfin, les frais de fonctionnement sont financés par :

- Les produits financiers
- Les autres produits, divers ou exceptionnels, n'étant pas directement liés aux missions sociales
- Le solde est financé par les ressources collectées auprès du public.

En 2023, 88 % du fonctionnement est financé par la générosité du public.

C) Les investissements nets liés à la générosité du public sont ceux qui ne sont pas financés par les subventions et contributions financières.

Pour les investissements :

Les acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par la générosité du public sont constituées des :

- Immobilisations acquises et comptabilisées dans l'année.
- Immobilisations acquises et comptabilisées en immobilisations en cours dans l'année.
- Diminution des immobilisations acquises et comptabilisées en immobilisations en cours de l'année précédente (Ces immobilisations ayant déjà été financées par la générosité du public l'année précédente)
- Diminution du montant des subventions et financements privés d'investissement encaissés dans l'année.

Le solde des ressources liées à la générosité du public de l'année, auquel s'ajoute le solde de ces ressources non utilisées les années précédentes est en priorité utilisé pour le financement :

- En premier les missions sociales,
- En deuxième les frais de recherches de fonds,
- En troisième les frais de fonctionnement,
- Et enfin, en quatrième l'investissement net de l'exercice.

Ces investissements sont diminués du montant des dotations aux amortissements des immobilisations ou des quotes-parts d'immobilisations acquises au moyen de ressources issues de la générosité du public.

Pour les désinvestissements :

La valeur nette comptable des immobilisations ou des quotes-parts de valeur nette comptable d'immobilisations cédées, antérieurement acquises au moyen de ressources issues de la générosité du public.

D) Le total des emplois financés par des ressources collectées liées à la générosité du public représente la somme des éléments ci-dessus (B + C)

Le solde des ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés) correspond au report initial (A) auquel on rajoute les ressources collectées liées à la générosité du public au cours de l'exercice et duquel on déduit les emplois de l'année (D).

2) Les ressources

2.1) Les ressources collectées auprès du public :

Il s'agit des : dons, legs, ventes en nature faites en fraternité régionale ou au siège, ainsi que du mécénat.

Le mécénat est composé de fonds apportés sans contrepartie par des entités privées (entreprises et fondation). En est exclue la Fondation des Petits Frères des Pauvres (fondation abritante et fondations abritées), dont la gouvernance, l'objet social et les actions ont des liens forts et historiques avec ceux de l'Association.

Les autres produits liés à la générosité du public sont composés de ventes de biens mobiliers et objets reçus au titre de dons, legs ou donations, des produits financiers, **et des plus-values de cessions de biens immobiliers acquis par des ressources collectées auprès du public (art 432-7 du règlement ANC 2018-06)**. Ces dernières induisent une différence entre le total des charges et des produits figurant au compte de résultat et celui figurant au CROD pour un montant de 65 644 euros.

2.2) Produits non liés à la générosité du public

Les contributions financières sans contrepartie sont des ressources apportées par des entités privées, hors celles qui sont mentionnées dans le paragraphe 2.1 ci-dessus. Elles comprennent donc les financements provenant de la Fondation des Petits Frères des Pauvres.

Les autres produits liés non liés à la générosité du public sont composés de :

- Participations des personnes âgées ou en situation de précarité aux séjours de vacances, indemnités d'occupation de maisons de vacances par d'autres organismes ou participations diverses
- Produits et remboursements divers
- Produits financiers
- Produits exceptionnels, hors produits nets des cessions de biens immobiliers acquis par des ressources collectées auprès du public

2.3) Subventions et autres concours publics

Il s'agit des financements d'origine publique, apportés par l'Etat, les collectivités territoriales et les entités de droit public.

2.5) Reprises de provisions

Dans le CER, toutes les reprises de provisions sont distinguées des autres ressources.

3) Les emplois

3.1) Les emplois courants

3.1.1) La méthodologie

La comptabilité analytique permet de suivre le département du siège ou la fraternité régionale à l'origine de la dépense (périmètre de responsabilité budgétaire) d'une part et la finalité de la dépense (mission sociale, recherche de fonds, frais de fonctionnement ...) d'autre part.

3.1.1.1) Les salaires et charges sociales sont répartis au prorata du temps estimé de chaque équipe dans le domaine concerné. Ces ventilations sont globales pour l'ensemble des fraternités régionales, et pour chacun des départements du siège.

	Accompagner	Agir collectivement	Témoigner alerter	Recherche de fonds	Communication	Fonctionnement
Fraternités régionales	50%	38%	2%	2%	0%	8%
Siège	10%	35%	2%	24%	4%	25%
Global	36%	37%	2%	10%	1%	14%

3.1.1.2) Les autres charges sont imputées soit :

- Directement selon la finalité de la dépense pour les dépenses directes
- Indirectement au prorata des répartitions des effectifs par domaine dans le département du siège ou dans la fraternité régionale concernée.

3.1.1.3) Les dotations aux amortissements sont affectées de la manière suivante :

- Les amortissements des établissements d'hébergement et des maisons de vacances sont affectés aux missions sociales correspondantes.
- Les amortissements de la recherche de fonds sont affectés aux charges directes de ces domaines.
- Les amortissements du siège sont affectés aux frais de gestion et d'administration.
- Les amortissements concernant plusieurs fraternités régionales peuvent être répartis via une clé de répartition.

3.1.1.4) Le financement apporté à PFP-AGE est ventilé entre missions sociales et fonctionnement, d'après la comptabilité analytique de PFP-AGE.

3.1.1.5) Les aides directes aux associations membres de la Fédération Internationale des PFP sont affectées aux missions sociales réalisées à l'étranger.

3.1.1.6) Les charges directes et indirectes de communication

- Se rapportant aux missions sociales, en particulier aux actions de « témoigner, alerter », sont affectées aux missions sociales
- Se rapportant à la communication institutionnelle sont affectées au fonctionnement.

3.2) Les Missions sociales

3.2.1) La première mission sociale est Accompagner. Elle se décline en 7 grandes actions :

3.2.1.1) Accueillir, orienter, aller vers :

Premier contact d'évaluation et d'orientation pour des personnes non encore accompagnées.

3.2.1.2) Visites, rencontres :

Visites dans les quartiers, les rencontres en établissement, les rencontres auprès des personnes malades ou en fin de vie ainsi qu'auprès des personnes en situation de mal-logement ou de grande précarité.

3.2.1.3) Noël et les animations collectives :

Réveillons individuels et collectifs, les sorties et fêtes, les ateliers, les lieux d'animation à la journée.

3.2.1.4) Vacances :

Séjours de plus de deux jours et mini-séjours : charges directes ou indirectes ainsi que de la quote-part du financement apporté à PFP-AGE concernant les vacances et les amortissements des travaux dans les maisons de vacances.

3.2.1.5) Aide aux personnes :

Aides au logement, à l'hébergement à la santé, aux transports, aides alimentaires, et tout autre type d'aide directe aux personnes, incluant les ressources humaines nécessaires à la distribution pertinente de ces aides. Elle inclut les aides versées au titre de la « Réserve d'Aide à la Personne ».

3.2.1.6) Hébergement :

Hébergement hors aides aux personnes, notamment le financement des hébergements transitoires et temporaires au travers d'une quote-part du financement apporté à PFP-AGE.

3.2.1.7) Loger :

Logement hors aides aux personnes.

3.2.2) La deuxième mission sociale, Agir Collectivement, se décline en 4 grandes actions :

3.2.2.1) Soutenir les aidants :

Voisinage et intergénérationnel avec le Centre de Rencontre des Générations.

3.2.2.2) Prospector, soutenir et former les bénévoles :

Moyens nécessaires au bénévolat.

3.2.2.3) Animation de la vie associative :

Réunions nationales, locales, communication interne, outil Kiosque ...

3.2.2.4) Action internationale :

Participation à la Fédération Internationale, les aides directes à la collecte européenne de fonds, et toutes les missions réalisées en faveur de l'étranger.

3.2.3) La troisième mission sociale, Témoigner, Alerter, comprend essentiellement des dépenses directes ou indirectes de communication externe reliées à cette mission

3.3) La recherche de fonds

Ces charges concernent le traitement des dons et des legs et comprennent principalement :

- Les mailings, le routage, les brochures, les locations d'adresses, les affranchissements, les honoraires relatifs aux campagnes de recherche de fonds.
- Les frais de structures des services de recherche de fonds, de gestion des legs et donations.

3.4) Le fonctionnement

Outre une quote-part de frais de personnels, il intègre les charges financières et exceptionnelles, hors dotations aux provisions.

3.5) Présentation des financements apportés

Les financements apportés par l'association à d'autres entités sont affectés analytiquement en fonction des activités financées.

Les financements apportés à PFP-AGE sont affectés selon son propre plan analytique, qui a été homogénéisé avec celui de l'Association.

4) Dons et legs traités par l'association puis virés à des structures en lien avec Petits Frères des Pauvres

Les dons et les legs qui transitent par l'association Petits Frères des Pauvres pour être ensuite transmis, soit au Fonds de dotation Transmission et fraternité, soit aux EAT associatives (équipes d'action territoriales ayant choisi de rester des associations avec une personnalité juridique distincte, mais liées à l'Association Petits Frères des Pauvres par convention) figurent au CER de la manière suivante :

- En ressources, dans les dons et legs collectés pour leurs montants bruts
- Pour les emplois, dans les missions sociales réalisées en France pour leurs montants nets et en frais de recherche de fonds pour les frais de traitement des dossiers